

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2026 A 20 HEURES 30**



Délibération n° 2026 04 20-12- URBANISME : délégation de signature a un membre du conseil municipal pour prendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 13/04/2026
En exercice : 33	
Présents : 28	Affichage de la convocation : 14/04/2026
Pouvoirs : 5	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 27/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie	
Absents ayant remis pouvoir :	
M MICHON Thomas donne pouvoir à M NEMOZ Jean-Pierre Mme FERNI Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel M DUPLAT Gérard donne pouvoir à M GILLET Stéphane Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne	
Absents ou excusés :	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Rapporteur : Monsieur Safi BOUKACEM, adjoint à l'Urbanisme

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Dans ce cas précis, un membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer les permis ou déclarations préalables à la place de Monsieur le Maire.

M. Daniel MALOSSE a déposé, le 7 avril 2026, une déclaration préalable DP 069 255 26 0 0040 visant à détacher un lot à bâtir de 444 m² de sa propriété, cadastrée A 690, située 24 rue du Recret.

Le Conseil municipal est invité à désigner un autre de ses membres qui disposera d'une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à cette demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

Il est également proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation proposée, mais par vote à main levée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
Daniel MALOSSE sort de la salle et ne prend pas part au vote
32 suffrages exprimés :
32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉSIGNE un autre membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 ;

ATTRIBUE à Monsieur Safi BOUKACEM une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 à laquelle Monsieur Daniel MALOSSE est intéressé au sens de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

28.04.2026

et de la publication en mairie le

28.04.2026

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire,

Daniel MALOSSE

